

Le 9 septembre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le neuvième jour de septembre deux mille treize à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 Entente de service – Monty Coulombe
 - 8.0 OMH – Prévisions budgétaires révisées
 - 9.0 Formation directrice générale
 - 10.0 Achat d'un tracteur
 - 11.0 Toiture bureau municipal – surplus
 - 12.0 Toiture salle municipale – surplus
 - 13.0 Scellement de fissures d'asphalte
 - 14.0 Marquage et traçage de lignes
 - 15.0 Travaux d'asphaltage
 - 16.0 CCU
 - 17.0 Don - Orapé
 - 18.0 Comptes à payer
 - 19.0 Varia
 - 20.0 Questions de l'assemblée
 - 21.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R13-09-115
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R13-09-116
Intervertir les
points

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 9 septembre 2013

R13-09-117
Procès-verbal
Du 12 août 2013

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R13-09-118
Entente de
Service -
Monty Coulombe

ATTENDU QUE le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. a présenté à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, une entente de service de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultations générales au coût de sept cent cinquante dollars (750.00 \$) plus taxes pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER l'entente de service de première ligne du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. tel que proposé au montant de sept cent cinquante dollars (750.00 \$) plus taxes.

ADOPTÉE

R13-09-119
OMH - prévisions
budgétaires
révisées

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait adopté, en février 2013, les prévisions budgétaires de l'OMH au montant de cinq mille quatre cent dollars (5 400.00 \$);

CONSIDÉRANT QU'une correction du montant des prévisions budgétaires avait été faite en avril 2013, sur la résolution R13-04-044, pour corriger le montant à deux mille cent trois dollars (2 103.00 \$), en remplacement du montant de cinq mille quatre cent dollars (5 400.00 \$);

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une autre correction au montant des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 de l'OMH et d'indiquer le montant de deux mille cinq cent quatre dollars (2 504.00 \$), en remplacement du montant de deux mille cent trois dollars (2 103.00 \$) et de procéder au paiement de la différence au montant de quatre cent un dollars (401.00 \$).

ADOPTÉE

R13-09-120
Formation de la
directrice
générale

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de la directrice générale à une formation de l'ADMQ, au montant de deux cent soixante-dix dollars (270.00 \$), taxes en sus ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Le 9 septembre 2013

Monsieur le maire, Jocelyn Bédard, s'est absenté de la salle du conseil, le temps que les autres membres du conseil entérinent la résolution qui touche l'achat du tracteur.

Monsieur Yves Payette agit à titre de maire suppléant.

R13-09-121
Achat d'un tracteur

Considérant que le tracteur à pelouse qui est la propriété de la municipalité demande des réparations majeures;

Considérant que la directrice générale a demandé à deux fournisseurs différents, une soumission pour un tracteur 23 forces, plus une pelle et une tondeuse;

Considérant que la plus basse des deux soumissions a été produite par André Roux Inc., au montant de quinze mille neuf cent douze dollars (15 912.00 \$), taxes en sus;

Considérant qu'un acompte au montant de mille huit cent soixante-dix dollars (1 870.00 \$) a été payé au fournisseur;

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un tracteur de marque Kubota pour un montant de dix-huit mille deux cent quatre-vingt quatorze dollars et quatre-vingt-deux sous (18 294.82 \$), taxes incluses;

Que la directrice générale procède au paiement de la différence au montant de seize mille quatre cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-deux sous (16 424.82 \$), sous le poste du budget « projets spéciaux ».

ADOPTÉE

R13-09-122
Réparation de la toiture du bureau municipal (surplus)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de réparation de la toiture du bureau municipal a été octroyé au coût total de cinq mille cent trente et un dollars (5 131.00 \$), taxes incluses, sous la résolution no. R13-06-093;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont dû être effectués lors de la réparation;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant additionnel de cent soixante quatre dollars et vingt et un sous (164.21 \$), taxes incluses.

Que ce montant soit pris au poste de budget « projets spéciaux ».

ADOPTÉE

R13-09-123
Réparation de La toiture de la Salle municipale (surplus)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de réparation de la toiture de la salle municipale a été octroyé au coût total de trois mille six cent trente-huit dollars (3 638.00 \$), taxes en sus, sous la résolution no. R13-05-067;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont dû être effectués lors de la réparation;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant additionnel de trois cent vingt-huit dollars (328.00 \$), taxes en sus;

ADOPTÉE

R13-09-124
Scellement de fissures d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE des travaux de scellement de fissures doivent être effectués dans certains rangs de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux à l'entreprise Gestion Pavex pour un montant de dix mille quatre cent trente-sept dollars et cinq sous (10 437.05 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

Le 9 septembre 2013

R13-09-125
Marquage et
traçage de
lignes

CONSIDÉRANT QUE des travaux de marquage et traçage de lignes doivent être effectués sur différentes routes de la municipalité;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec pour un montant maximum de huit mille cinq cent dollars (8 500.00 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE

R13-09-126
Contrat de
travaux
d'asphaltage

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour les travaux de recouvrement et de rechargement d'asphalte dans la municipalité a eu lieu le 6 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat pour les travaux de recouvrement et de rechargement d'asphalte soit octroyé à Pavage Veilleux (1990) Inc. pour le montant suivant :

\$ 99.79 / tonne

Le tout, taxes en sus;

QUE les travaux soient effectués entre le 15 et 21 septembre 2013, tel que spécifié dans la lettre d'invitation;

QUE ce contrat est conforme aux prix apparaissant à la soumission et qu'une vérification de conformité a été effectuée;

QUE Pavage Veilleux (1990) Inc a fourni tous les documents exigés aux devis avant la signature du contrat;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE

R13-09-127
CCU - dérogation
mineure

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure # 240813;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dérogation mineure de Monsieur Pierre Côté au 774, Rang St-François, Notre-Dame-de-Lourdes.

Copie signée de la dérogation est déposée aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

R13-09-128
ORAPÉ -
don

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ORAPÉ offrira pour l'année 2013-2014 le service des collations pour les enfants de la MRC de l'Érable;

Considérant que ces collations sont offertes aux familles à faible revenu de notre municipalité et sont distribuées à chaque jour d'école durant l'année scolaire;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer l'organisme pour un montant de sept cent soixante-cinq dollars (765.00 \$) et que ce montant soit pris au poste « Dons ».

ADOPTÉE

R13-09-129
Comptes à
payer

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent soixante deux mille six cent soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-sept sous (162 678.77 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Le 9 septembre 2013

Varia :

Aucun point.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h31 et se termine à 20h51.

R13-09-130
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h51.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales